

**Restructuration urbaine des quartiers de Neuville Nord et du Val Druel
– Convention Ville / Agence Nationale de Rénovation Urbaine –
signature de la convention**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que suite, aux réunions de concertation avec les habitants des quartiers du Val Druel et de Neuville Nord et les bailleurs sociaux, qui ont eu lieu entre juin 2008 et novembre 2008, aux remarques des Réunions Techniques Partenariales de l'ANRU « RTP » (d'octobre 2007 et de janvier 2009), un nouveau projet de renouvellement urbain a été élaboré, pour ces deux quartiers classés en Zone Urbaine Sensible.

Ce dossier constitue un enjeu majeur pour l'amélioration de la vie quotidienne de près d'un tiers des dieppois.

La Ville de Dieppe a déposé le projet de rénovation urbaine des quartiers du Val Druel et Neuville Nord auprès du service instructeur de l'ANRU le 1^{er} avril dernier. Le 18 juin dernier, le dossier dieppois a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU. Il a reçu un avis favorable qui sera confirmé par écrit sous quinzaine.

Considérant que suite à cet examen du dossier, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine va élaborer une convention pluriannuelle de financement pour la période 2009 / 2013, qui devrait être signée, courant septembre, entre la Ville de Dieppe (avec ses partenaires) et l'ANRU.

Vu :

- le dossier sur le projet de rénovation urbaine des quartiers du Val Druel et de Neuville Nord déposé le 1^{er} avril 2009 à l'ANRU,
- la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2008 approuvant le protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine et autorisant Monsieur le Maire à le signer.

Considérant les avis formulés par les commissions n°2 et n°6, réunies les 22 et 23 juin derniers,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention pluriannuelle de l'ANRU et tous les documents afférents.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
